

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 12 octobre 2015, à 21 h, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 12

Date de Convocation : 7 octobre 2015

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Eric CAILLES, M. Philippe De HOUX, M. Pascal JALLET, M. Marc LABORIE, Mme Dominique LENFANT, M. Eric MASMAYOUX, M. Gérard BLANC, M. Robert MENOT, M. Ernest ENTEMEYER Mme Catherine DELPECH, Mme GREZE Martine

EXCUSÉ : M. Philippe LASVAUX, M. GRENIER Christian, M. Jean François MARETS

ABSENT :

POUVOIRS : de M. Philippe LASVAUX à Mme Catherine DELPECH, de M. GRENIER Christian à M. Gérard BLANC, de M. Jean François MARETS à Mme Dominique LENFANT

Secrétaire de Séance : M. Didier BAUDET



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. Didier BAUDET se propose.



1- Approbation du Procès verbal de la réunion du 14 septembre 2015

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 14 septembre 2015.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.

A l'unanimité des membres présents, le procès verbal du 14 septembre 2015 est approuvé.

2- Modification délibération financement DETR 2015 travaux Eclairage du stade

M. Marc Laborie travaillant au sein de l'entreprise qui a proposé un devis pour ce dossier quitte la salle et ne participera pas au vote.

Suite au dossier de demande de subvention déposé auprès de la ligue Midi Pyrénées de Football, et afin que ce dernier soit recevable, il nous a été demandé d'intégrer une modification de la hauteur des mâts qui réglementairement doivent être à 16 mètres.

Cela a engendré une modification du devis qui passe de 22 268 € ht à 24 368 € ht. Il a y donc lieu de revoir le plan de financement de l'opération.

Le Conseil Municipal valide, par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, le plan de financement suivant :

Coût des travaux :	24 368 € HT
Financement :	
Conseil Général – FAPEC (15%)	3 655.00 €
Fonds d'aide au Football amateur (25%)	6 092.00 €
Etat (DETR) 25 %	6 092.00 €
Commune -Emprunt ou fonds libres	8 529.00 €

Le Conseil Municipal délègue M le Maire ou un adjoint pour constituer les dossiers de demande de subvention.

3- DETR 2016

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre circulaire de Mme la Préfète portant sur les critères 2016 de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Un seul dossier est à présenter par commune avant le 14 décembre 2015.

Le projet de la salle culturelle est retenu – à voir avec le SDAIL pour avoir les éléments nécessaires pour constituer le dossier.

4- Convention prestation de service et d'assistance service Application Droit des Sols – modification Taxe d'Aménagement

Monsieur le maire donne connaissance de la décision adoptée par la Communauté de communes de conclure une convention de prestation de services entre Cauvaldor et les communes du territoire, afin de permettre à Cauvaldor de refacturer, au tarif suivant, les prestations d'instructions d'autorisations d'urbanisme et les charges liées à l'évolution des documents d'urbanisme.

Les tarifs seront : pour un certificat d'urbanisme a : 25.50 €
pour un certificat d'urbanisme b : 25.50 €
pour une déclaration préalable : 71.40 €
pour un permis de construire : 102.00 €
pour un permis de démolir : 81.60 €
pour un permis d'aménager : 127.50 €

Si cela avait été appliqué en 2014, cela aurait coûté à la commune de Rocamadour : 4095.30€ ;
Pour 2015 (au 16/09/2015) 2575.50 €

Sachant que la commune ne peut pas refacturer ce coût au particulier qui dépose un dossier d'urbanisme, deux solutions sont envisageables pour compenser cette dépense supplémentaire : soit prévoir une augmentation des impôts ou une augmentation de la taxe d'aménagement.

M. le Maire présente donc aux élus le fonctionnement de cette taxe d'aménagement en vigueur depuis 2012 à partir d'un diaporama.

Le taux actuel – part communale - est de 1.5%.

Les membres de la commission d'urbanisme se réuniront le 20 octobre 2015, à 18 h, à la mairie, afin d'étudier la possibilité d'augmenter ce taux. Décision à prendre par délibération avant le 30 novembre 2015 pour une application à compter du 1^{er} janvier 2016.

5- Rapport prix et qualité du service public d'Eau potable

M. ENTEMEYER présente le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable dont les principaux éléments sont :

- les ressources propres au syndicat : 1 captage et 2 puits ont fourni 278 067 m³ d'eau traitée. Le syndicat des Causses Sud de Gramat a fourni 2366 m³ ;

- en 2014 les abonnés ont consommé 160 171 m³ (+2.94%/2013)

-le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité ;

- un abonné domestique paiera en moyenne 2.57€/m³ – 46% reviennent à l'exploitant, 37% au syndicat et les taxes s'élèvent à 17%

6- Fontaine de la Combe de la Font -PV de carence établi par le géomètre

Le géomètre en charge du dossier a établi un PV de carence car les riverains n'ont pas accepté la limite de propriété proposée. Il appartient donc maintenant à la partie la plus diligente de saisir le tribunal d'instance afin de pouvoir statuer sur ladite limite.

M. le Maire précise que les riverains font des recherches aux archives départementales pour compléter le dossier. Il évoque la possibilité de leur proposer de signer une convention qui fixerait les conditions d'accès à cette fontaine, et les conditions d'entretien.

Une date butoir pour la signature de la convention sera fixée et représentera éventuellement le point de départ du référé devant le tribunal si la convention n'était pas signée.

M. Baudet évoque le travail fait actuellement par la DDT sur le classement des cours d'eau en fonction de la durée ou ils coulent. Voir avec la DDT les conséquences de ce classement.

7- Amortissement Assainissement

Investissement	Dépenses		Recettes	
Amortissement			2812/040	1840.55
Schéma directeur d'assainissement	2158/23	+1840.55		
	Total		Total	
Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
Amortissement	6811/042	+ 1840.55		
Entretien réparation maintenance	615	- 1840.55		
	Total	0.00	Total	0.00

Après avoir pris connaissance du tableau et des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 12 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2015 Assainissement
- valide le principe d'amortissement de la somme de 1840.55 € sur l'année 2015
- mandate M. Le Maire ou un adjoint pour les mettre en application.

8- Questions diverses

Travaux fontaine du Bournat

Présentation de photos – résultat remarquable – très bon travail du Pech de Gourbière –
Prévoir un apéritif sur place pour le printemps 2016 avec le Parc Naturel Régional et le Pech de Gourbière.

Voirie communautaire

Du fait du regroupement de plusieurs communautés de communes au sein de CAUVALDOR, M. Blanc donne connaissance du travail à accomplir pour harmoniser sur tout le territoire de CAUVALDOR la compétence voirie. Chaque commune est amenée à classer sa voirie en trois catégories.

Ce travail sera élaboré au cours d'une réunion de la commission voirie – à programmer.

Fete de la Saint Hubert Rocamadour 14 et 15 Novembre 2015

Monsieur Baudet Didier en tant qu' élu et Président de la société de chasse de Rocamadour prend la parole pour présenter le programme de cette manifestation. Le déroulé de celui-ci est présenté sous forme de diaporama à l'ensemble des élus et des personnes présentes dans la salle.

L'association de chasse de Rocamadour en partenariat avec les sociétés des communes voisines organisent pour la troisième année consécutive la fête de la Saint Hubert.

L'objectif de ces journées est de faire connaître la chasse sur la base d'échanges, de pédagogie, et de convivialité avec la présence et le soutien de 15 associations y compris la Fédération Départementale des chasseurs du Lot.

Il précise que le budget de la manifestation est de 19 000 Euros.

SDAIL – projet salle culturelle//mairie

A la demande de l'équipe de maîtrise d'œuvre, chargée de l'aménagement d'un pôle Accueil de site et parking, dans le cadre de l'opération Grand Site, une réunion a eu lieu en présence du représentant du SDAIL à qui la commune a confié une mission de programmation de l'ensemble réunissant la mairie et la salle culturelle.

Le compte rendu de cette réunion est attendu.

Le SDAIL doit fournir une esquisse et un chiffrage de l'opération afin que la commune puisse constituer ses dossiers de demande de financement.

PCS

M. BLANC indique qu'il a travaillé sur le listing de la population en fusionnant plusieurs listes existantes en mairie. C'est à partir de ce dernier listing que la distribution d'une circulaire à la population a été faite récemment.

Il souhaite que chacun des élus transmette rapidement au secrétariat toutes les modifications à y apporter car c'est ce document qui sera référencé dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Mme Grèze fait remarquer que les observations qu'elle a formulées n'étaient pas prise en compte.

Travaux BELVEDERE

M. le Maire indique que des bornes seront implantées dans le secteur de l'Hospitalet dès vendredi 16 octobre 2015 ; Il s'agit de bornes qui serviront de repères de niveau pour les trois années à venir de chantier.

Le début des travaux – place du Belvédère – programmé pour janvier 2016 – est incertain.

En effet l'entreprise retenue a fait connaitre un délai d'approvisionnement des poutres en acier plus long que prévu. Si le chantier devait se poursuivre jusqu'à fin mai, M. le Maire indique qu'il demandera à ce que le chantier ne démarre pas en janvier 2016 mais soit décalé à octobre 2016. Le reste des travaux prévus sur cette phase 1 reste inchangé, à savoir réalisation de la voie piétonne dans le jardin clos et travaux du carrefour du Panorama.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 23 heures 45.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,